



Mairie
d'OYEU 38690
Tél : 04 76 06 63 56

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2022 :

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/06/2022.

PRESENTS :

Jean-Noël PIOTIN, Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Cécile MEYER, Nathalie BEAUJEAN, Brigitte AUBERT, Christelle MEYER, Serge BARANIECKI (arrivé à 20h15) Jérôme PECQUET, Marie-Hélène PILOT et Laurent GREYNAT.

EXCUSES :

Jean-Marc VALLET donne pouvoir à Brigitte AUBERT, Gilles RULLIERE donne pouvoir à Jean-Noël PIOTIN, Philippe MOUTINHO donne pouvoir à Christophe BENOIT et Ingrid SANFILLIPO donne pouvoir à Cristelle MEYER.

Mme Évelyne DUVERT est désignée secrétaire de séance.
La séance commence à 20h10.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2022 :

Pas de remarques, 2 abstentions, le compte rendu du 13 avril 2022 est approuvé.

URBANISME :

- DP 038 287 22 10022 de M. BARBIER Christophe, pour création d'un local technique, refusée : la surface crée nécessite que la demande soit faite par un permis de construire.
- DP 038 287 22 10023 de M. COLLET-BEILLON Michel, pour un mûr de clôture et un portillon, acceptée.
- DP 038 287 22 10017 de la SAS PRI, pour division parcellaire en vue de construire, acceptée : une bande de 1 m de large et sur toute la longueur de la parcelle va être cédée à la commune pour prévoir la sécurisation de la route à ce niveau.
- DP 038 287 22 10021 de M. GUILLERMIN Patrick, pour le remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre, acceptée.

Remarques :

M. Serge BARANIECKI rappelle qu'il est de la compétence du Maire de veiller à la conformité des travaux.

M. Le Maire indique que les constructions sans autorisations ou non conformes sur la commune feront l'objet d'un contrôle avec, dans un premier temps, un rappel à l'ordre aux pétitionnaires pour se mettre en conformité, puis engagement de procédure judiciaire si non suivi d'effet.

DÉLIBÉRATION :

D2022-19 : Approbation du règlement des services périscolaires :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L212-4 et L212-5 ;

Considérant qu'il convient de réviser le règlement intérieur des services périscolaires, joint en annexe, Après lecture de ce règlement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur des services applicables aux élèves de l'école primaire des 4 saisons à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des Services Périscolaires joint en annexe.
- **PERMET** à Monsieur le Maire d'assurer le règlement des Services Périscolaires.

Présents : 11 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

COMMISSIONS :

➤ **Scolaire : Nathalie Beaujean, compte rendu du conseil d'école du 14 juin 2022 :**

Plusieurs points ont été abordés :

De la part des enseignants :

Gestion des effectifs à la prochaine rentrée : le nombre d'enfants prévu est de 129 soit 29 PS, 23 MS-GS, 24 CP-CE1, 26 CE2-CM1, 27 CM1-CM2.

Le matériel supplémentaire correspondant à l'augmentation d'élèves a été commandé.

La peinture des radiateurs dans la classe de Mme Mermet sera effectuée par les employés communaux pendant les vacances.

La subvention pour le matériel informatique a été accordée : VPI pour la classe de Mme Olmos, tablettes et mallette de rangement, ordinateur de direction.

Les enseignants sont intéressés par des ordinateurs de l'INPG (M Bobineau)

Alarme PPMS : à voir au prochain budget.

De la part des parents :

Installation de plots avec chaînette demandée pour l'arrêt du bus : le matériel est commandé.

Ouverture du chemin d'accès sous la salle des vignes : abandonnée car l'accès est dangereux et inaccessible au déneigement.

Banc des copains : après réflexion privilégier l'achat de bancs supplémentaires, à prévoir au prochain budget.

Achat de VPI pour les PS MS : Mme Mermet préfère un vidéoprojecteur.

Sécurisation du trottoir au niveau du ralentisseur en cours de réalisation.

Divers :

Utilisation de l'actuelle cantine après la construction du nouvel espace restauration : une réunion est prévue le 5 juillet entre élus, enseignants, personnel communal.

Le 24 juin aura lieu la fête de l'école ainsi qu'une exposition des travaux effectués durant l'année scolaire (que les parents n'ont pu voir suite aux contraintes sanitaires).

Le 28 juin pour fêter le départ des CM2, un livre d'histoire, une calculatrice ainsi qu'une clé USB seront remis à chacun.

Le 07 juillet, Bièvre-Est organise au « Local » des jeux autour du voyage.

- **Urbanisme : Laurent Greynat, réunion sur la modification simplifiée du PLUi du 31 mai :**
Tous les points abordés ont été validés par le comité suivi.
- **Conférence des maires :** création de maisons médicales : pour ouvrir une maison médicale dans une commune, il faut 4 médecins, difficilement réalisable sur notre secteur.

TRAVAUX :

- **Eglise :**
 - Mise aux normes de l'électricité du clocher selon la proposition initiale de Bodet- campanaire.
 - D'autres travaux sont à prévoir : cheneaux, fuites.
- **Salle des fêtes :**
 - L'alarme incendie a été changée,
 - Travaux à envisager : isolation, démolition de la grange, stockage du mobilier qui y est entreposé. Prévoir une réunion de la commission travaux pour évaluation.
- **Voirie :**
 - Aménagement de l'embranchement route de Charey / chemin du Favouley (« rond-point »)
 - Zones de ralentissement route de Charey : les coussins Berlinois ont été commandés.
 - Route de Charey, aménagement de la voirie qui dessert le Lotissement Les Tulipes : prévoir l'enrobé avant octobre pour demander la subvention départementale.
 - Sécurisation de l'impasse des Champs : Une subvention a été accordée par le Département. En ce qui concerne la DETR, subvention accordée par l'Etat, l'élaboration du dossier est complexe et a été confiée au bureau d'études Alp'Etudes pour élaborer une notice de sécurité.

Question : Serge Baraniecki demande quand sera effectué le branchement au puit perdu, pour récupérer les eaux pluviales de la voirie communale.
Christophe BENOIT précise que cela est prévu dans ces travaux de voirie.

 - Route de Margotière – Route des Plaines :
Travaux de fibre en cours pour le réseau Bouygues Télécom.

Question : Serge Baraniecki observe que ces opérateurs téléphoniques occupent la voirie communale, donc le domaine public et se demande si cela ne peut pas être considéré comme une délégation de service public ? Si tel est le cas, la commune peut-elle demander une redevance pour occupation du domaine public à ces mêmes opérateurs ?
Le renseignement sera pris et un retour fait au prochain conseil.

 - Lotissement Les Tulipes : Les 3 PC ont été déposés, deux sont acceptés et le troisième en cours d'instruction. Prévoir un constat avec chèque de caution aux entreprises qui viendront faire les travaux pour se prémunir des dégâts éventuels sur les bordures et la voirie fraîchement réalisées.
 - La haie mitoyenne M Konieczny / lotissement Les Tulipes a été taillée par les employés communaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Menuiserie Fugier :** Jérôme Pecquet avait initié un dossier pour la reprise de l'entreprise et libérer les locaux. Plus de contact avec le gérant, une relance est prévue avec les élus.

Fin de séance 21h50, prochaine réunion jeudi 28 juillet 20h00.